

cation des enfants, le cercle agricole est une association légale, un corps délibérant qui doit avoir en vue le bien général de la classe agricole dans la paroisse ; par conséquent le cercle doit exercer une influence aussi grande que nécessaire dans toutes les questions rattachant au bien-être des populations rurales.

Les organisateurs des cercles agricoles ont eu à combattre les préjugés, l'égoïsme et les divisions politiques ou autres. Cependant il fallait les établir et le bon sens populaire en a compris l'urgence, la grande nécessité dans les circonstances.

Maintenant que les cercles sont organisés, on peut dire partout, il ne leur faut pas croire que le gouvernement les protège dans le seul but de leur octroyer un montant d'argent plus ou moins considérable.

Les directeurs d'un trop grand nombre de cercles ne s'occupent plus que de diviser entre eux l'octroi du gouvernement. Les programmes témoignent trop souvent d'une mauvaise foi évidente, d'une étroitesse de vue qui fait peine à constater.

Cependant, dans l'ensemble, l'organisation des cercles a déjà indubitablement fait beaucoup de bien.

Il n'est pas inutile de le répéter, il en serait résulté beaucoup plus d'avantages si la population avait été plus instruite, mieux préparée à en apprécier toute l'importance.

DEVOIRS DES CERCLES.

Les cercles agricoles devraient tenir une assemblée régulière tous les mois et préparer l'opinion publique